

Un habile industriel de Paris, nous-nous dans le Sport, récemment revenu de Shang-Haï, a rapporté une invention chinoise qui pourrait bien réussir, transplantée chez nous. Cette invention diabolique consiste dans la composition d'un papier dont on a la faculté de limiter à son gré la durée, au moyen de la légère saturation d'une certaine eau blanche. Étendue sur un papier préparé, papier de soie ou de riz, cette eau magique, dont rien ne trahit la superposition dès qu'elle est absorbée par la porosité du tissu, dévore ce même papier au bout de six jours, d'un mois, de sorte que les engagements pris sur un pareil papier durent ce que l'on veut, ce qui plaît à la main plus ou moins loyale qui le trace. C'est sur ce papier, d'une ressemblance exacte avec tout autre papier, que les rusés Chinois écrivent leurs serments d'amour, ayant soin d'équilibrer, avec leur sagacité ordinaire, leur passion et la dose d'eau corrosive, eau qui a pris le nom prétentieux d'*encre dirine*.

Le papier s'appelle papier d'Exquise prudence. Que l'encre divine et le papier d'exquise prudence se naturalisent chez nous, tous les procès en adultère, ordinairement fondés sur des lettres d'amour, deviendront décidément impossibles. Plus de lettres trouvées dans les tiroirs imprudents, pour peu que les amoureux aient, comme les Chinois, la prudence de mesurer la vie du papier à une certaine longévité proportionnelle d'amour réciproque. Le mari force le tiroir et il ne trouve que quelques légers et impalpables atomes de poussière.

Mais aussi que de gens mal intentionnés souscriraient des lettres de change sur papier d'Exquise prudence, si le timbre n'était pas là pour sauvegarder la fortune publique; que d'époux écriraient leur contrat avec de l'Encre dirine, si M. le notaire ne les rédigeait pas sur un papier qui demeurera toujours, hélas! inaltérable, malgré la Chine et les Chinois!

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.

Marché à livrer. — Réserve de prendre des renseignements sur la solvabilité. — Condition potestative. — Nullité.

Lorsque, dans un marché à livrer, le vendeur s'est réservé la faculté de prendre des renseignements sur la solvabilité de l'acheteur, et d'annuler le marché si ces renseignements ne sont pas satisfaisants, ce marché est nul, si l'acheteur refuse de l'exécuter.

En 1858, M. B., marchand bavarois, achète, par l'intermédiaire d'un courtier de commerce, une forte partie de marchandises d'une maison C., de Paris; mais le vendeur fait insérer dans le marché que, B. n'étant pas connu sur la place de Paris, il se réservait la faculté de prendre des renseignements sur sa solvabilité, et de rompre le marché dans le cas où ces renseignements ne seraient pas à sa convenance. Instruit par son courtier des termes de la convention, B. se hâte de protester en déclarant qu'il ne se trouvait pas lié par un accord qui ne lui avait pas son vendeur.

C. prétend que le marché est parfait, et assigne en exécution immédiate, sinon en résiliation du marché avec dommages-intérêts.

L'acquéreur soutient que la cause dont il s'agit est ce que l'article 1170 du Code Napoléon appelle une condition potestative, c'est-à-dire « qui fait dépendre l'exécution de la convention d'un événement qu'il est alors au pouvoir de l'une ou l'autre partie de faire arriver ou d'empêcher; » qu'en effet l'événement était ici l'obtention de bons renseignements, et que leur appréciation était nécessairement livrée à l'arbitre du vendeur; par conséquent, l'acqué-

reur aurait été lié quand le vendeur restait libre de se rétracter.

Non, répondait le vendeur, la condition n'était pas potestative, mais seulement suspensive, puisque l'obtention des renseignements favorables qu'on s'est bientôt procurés rétroagissait au jour du marché pour le rendre parfait et inattaquable; que rien n'était livré à l'arbitraire du vendeur, puisque celui-ci eût dû subir un contrôle sérieux sur les renseignements dont il se serait fait une arme; enfin que B. savait très bien que les renseignements ne pouvaient lui être que favorables; il n'avait rien à craindre pour la validité définitive de l'affaire.

Le tribunal a décidé que la réserve dont il s'agit « conférerait au vendeur l'appréciation purement arbitraire d'accepter, suivant sa convenance, les renseignements qu'il aurait recueillis; qu'une condition de cette nature est potestative et ne saurait donner naissance à un contrat régulier, et que c'est donc à bon droit que B. refuse de l'exécuter. »

Notons que le vendeur s'était mis dans la position la plus défavorable, en se réservant d'annuler le marché, si les renseignements n'étaient pas à sa convenance, parce que rien ne caractérise autant l'arbitraire et la condition potestative, de la part du vendeur, que la location par lui employée.

Ajoutons que la solution eût sans doute été différente, si l'on eût déclaré s'en rapporter à des renseignements puisés à une source désignée; par exemple, auprès des agents consulaires du pays de B. En un mot, si, en prenant des précautions que la prudence conseille, le vendeur ne se fût pas constitué juge souverain du sort d'un marché dans lequel il était partie contractante. — E. Mouillard.

La Gazette médicale de Strasbourg fait connaître le remède ci-après indiqué comme topique infallible contre une des maladies les plus opiniâtres et les plus douloureuses : la fièvre intermittente :

Il consiste dans l'emploi de l'éther quinine, médicament encore à peu près inconnu des chimistes et administré sous forme d'inhalations gazeuses.

Les observations qui se rapportent à cette méthode ont été recueillies par MM. Wiurzian et Groth, médecins de l'armée autrichienne. Nous allons reproduire en substance les indications données à ce sujet par le journal qui, le premier, croyons-nous, les a signalées :

L'éther quinine remplit toutes les conditions que l'on peut demander à un agent thérapeutique : il agit *tut cito et jucunde*. Deux ou trois grammes de cet éther versés sur une compresse et inhalés à la manière du chloroforme, arrêtent subitement un accès et empêchent son retour. Sept observations rapportées par les deux médecins autrichiens établissent très nettement cette action prompte et radicale.

Chez tous les malades fébricitants lombards, l'accès a grandement diminué dès la première administration du remède et ne s'est plus reproduit quand la maladie n'était pas trop invétérée.

Les inhalations d'éther pur n'ont fait qu'augmenter d'une manière insupportable la période de chaleur; les inhalations d'éther contenant du sulfate de quinine ont quelquefois déterminé un certain effet anti-périodique après l'absorption de grandes quantités de ces vapeurs; mais dans les cas graves, cette action était si peu sensible, que les malades sollicitaient l'emploi de moyens plus énergiques. Ainsi l'éther quinine agit bien par son action propre, et nullement par l'éther sulfurique qu'il pourrait contenir.

ironie sur les arcs de triomphe que lui a élevés l'amour de ses sujets. On voit seulement un éclair de joie briller sur le visage du prince, lorsqu'à son passage sous les fenêtres de la belle Aléide de Polpeest, celle-ci le salue avec grâce en rougissant et fait pleuvoir sur lui les branches de laurier et des roses. Mais ce n'est là qu'un éclair, et bientôt des nuages de mécontentement viennent assombrir de nouveau le front du guerrier.

Il reçoit avec dignité les félicitations de sa gracieuse épouse et des grands du pays, dont elle est entourée, et la reconduit ensuite avec une froide politesse dans les appartements intérieurs du château; mais pas un regard n'annonce à Jacqueline, qui l'observe avec anxiété, que son époux partage les sentiments avec lesquels elle accueille son retour dans la patrie. Et le soir, lorsque, au joyeux banquet qui ferme la solennité du jour, les desirs des jeunes cœurs s'affranchissent des lois sévères de la contrainte, lorsque ceux qui s'aiment se sont réunis et qu'au milieu des bruyants éclats de la joie se glisse mainte parole plus significative, prononcée à voix basse; lorsque Jacqueline, appuyée eule dans l'embrasure d'une fenêtre d'où elle peut tout voir, parcourt du regard les groupes animés et heureux, ses yeux se remplissent de larmes.

Franz de Borseele, page zélé qui ne perd pas de vue la princesse au milieu du tourbillon des laisirs, a fort bien remarqué ces larmes. Alors il croit avoir compris Jacqueline, et, dès ce moment, son luth ne fait plus résonner devant la souveraine que des airs gais et badins, il ne hante plus que dans la solitude le bonheur et se chagrins de l'amour, afin de ne pas augmenter par ses accords les souffrances secrètes de

cette douce créature qu'un dur époux laisse manquer des plus douces joies du cœur.

Depuis des années, l'esprit de discorde désole les fertiles plaines de la Hollande; dès l'époque où Marguerite, veuve du duc de Bavière, a pris les armes contre son fils ingrat, les citoyens se sont armés contre les citoyens, les chevaliers contre les nobles, et la fureur des partis a divisé le pays en deux camps. Les partisans de Marguerite se nomment Hœck et ceux du jeune prince Cabelliaux; et même, lorsque fatigués de leur querelle, la mère et le fils cherchent à se réconcilier, ils ne peuvent enchaîner cet esprit de discorde qu'ils ont eux-mêmes évoqué et qui continuera ses ravages pendant plusieurs générations encore. Guillaume, père de Jacqueline, était parvenu, il est vrai, après avoir renversé les plus puissants des Cabelliaux et les avoir dépouillés de leurs biens et de leurs emplois, à rendre à ses Etats une trompeuse apparence de paix; mais le feu de la vengeance couvait sous la cendre, et à peine Guillaume était-il mort, en 1417, que toutes les horreurs de la guerre civile reparurent.

Les Cabelliaux voulaient pour tuteur de Jacqueline, à peine âgée de 16 ans et devenue l'héritière de la Hollande, le sage et belliqueux évêque Jean de Liège, frère du prince défunt; les Hœck, au contraire, désiraient, pour fortifier leur puissance et pour éviter une tutelle onéreuse, unir la jeune princesse à son parent, Jean de Urabant, comte de Limbourg. Jacqueline n'aimait pas son cousin, qui était d'une humeur sombre, mais elle sentait que dans ces temps d'orages, une faible femme avait besoin d'un fort appui; elle accueillit donc la main qui lui était destinée avec cette confiance et cette estime profonde qui souvent promettent d'assu-

Rien de plus intéressant, on le voit, que cette nouvelle méthode de traitement des fièvres d'accès. Nous espérons que les médecins français poursuivront l'étude commencée par leurs confrères d'Autriche, et peut-être une modification des plus heureuses se trouvera-t-elle ainsi introduite dans le traitement de l'une des plus pénibles de nos affections pathologiques, et qui sévit avec violence sur les habitants de notre littoral méditerranéen et dans nos possessions d'Afrique.

Commerce anglais dans les Indes.

M. Georges Camphell, l'homme du monde qui connaît le mieux l'état des affaires anglaises dans l'Inde, vient de publier une brochure signée dans laquelle il établit que les dépenses dépassent tous les mois les recettes d'un million un quart sterling (31,250,000 fr.) et, qu'en supposant sa révolte complètement éteinte et 30,000 hommes renvoyés en Angleterre, le déficit s'élèvera encore annuellement à 8 millions sterling (200,000,000 fr.). Il ajoute qu'il y a de quoi donner à réfléchir aux contribuables.

En 1857, le commerce extérieur de l'Angleterre (ses propres colonies non comprises) avait donné pour résultat : importations 141,661,245 livres sterling (3 milliards 541,351,025 fr.); exportations, 84,914,419 livres sterling (2 milliards 122,785,475 fr.).

Le tableau de ce même commerce pour l'année 1858 ne donne plus que : importations, 125,420,193 livres sterling (3,236,504,833 fr.); exportations, 77,389,337 livres sterling (1 milliard 889,733,425 fr.).

C'est donc une diminution de 306,026,200 fr. sur les importations, et de 233,052,050 fr. sur les exportations, soit une diminution totale du commerce extérieur de 539,078,250 francs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 11 au 17 octobre 1859 inclus, 16 garçons, 19 filles.

MARIAGES.

Du 11 octobre. — Entre Louis Dumoulin, sans profession, et Flore-Joseph Dumoulin, sans profession.

Du 12. — Georges-Philippe Dufosse, tapissier, et Marie-Catherine Agache, marchande. — Julien-Paul-Joseph Lagache, fabricant, et Léonie-Clémence-Joseph Delattre, sans profession.

Du 17. — Entre Isidore Delporte, jardinier, et Henriette-Sophie-Joseph Lefebvre, tisserande. — Pierre-Joseph Hennebault, tisserand, et Florine-Joseph Hespel, journalière. — Pierre-François-Joseph Duthoys, journalier, et Adelaïde-Joseph Duval, ménagère. — Alexandre-Joseph Delerue, marchand, et Elisa-Henriette-Joseph Beaucarne, marchande. — Pierre-Jacques Raepsaet, boucher, et Elise Delerue, sans profession. — Jean-Baptiste Depotter, journalier, et Mathilde-Colette Laga, repasseuse. — Pierre-François-Irénée Douliet, ouvrier teinturier, et Sophie Sturbant, tisserande. — Martial-Joseph Dhaze, menuisier, et Justine-Désirée Dufermont, couturière.

DÉCÈS.

Du 11 octobre. — Marie Debligny, 18 ans, journalière, célibataire, hôpital.

Du 13. — Rosalie-Florine-Joseph Duriez, 55 ans, sans profession, célibataire, rue Nationale.

Du 14. — Joséphine Vantomme, 16 ans, servante, célibataire, hôpital.

Du 16. — Henriette-Aimée Roussel, 66 ans, ménagère, célibataire, à la Potennerie. — Florine-Joseph Gollé, 58 ans, ménagère, épouse de Jean-François-Joseph Noël, au Tilleul.

Plus 9 garçons et 4 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

rer le mieux le bonheur du mariage. Mais Jean demeura fort indifférent à l'hommage d'un cœur pur; son ambition saisit avidement le trône qui lui était offert, sans qu'il fit beaucoup d'attention à la gracieuse femme qui le lui apportait.

III

Même dans la possession de ce trône, il ne trouve pas le bonheur qu'il avait rêvé. Son orgueil n'est pas satisfait. L'évêque de Liège lui dispute le pouvoir, pour lequel on combat longtemps et avec acharnement, et Jean de Brabant finit par se voir forcé de consentir à une transaction, qui donne, pour trois années encore, à l'oncle de sa femme, le droit de diriger les affaires de l'Etat, et de rester possesseur de plusieurs riches comtés qu'il avait reçus à titre de fiefs des mains de sa nièce.

C'est ce compromis qui rend la paix au pays désolé par les horreurs de la guerre civile, et qui met le peuple au comble de la joie : mais Jean le considère comme une honte et comme une atteinte à ses droits qu'il ne supporte qu'à regret. Aussi les honneurs avec lesquels on l'accueille lui semblent-ils presque une dérision, et franchit-il le seuil de son palais avec un surcroît d'amertume intérieure.

La grâce et les charmes de son épouse eussent peut-être banni cet esprit de mécontentement qui obscurcit le front de Jean, si une autre inclination ne l'eût pas rendue étrangère à son cœur. Depuis plusieurs années, il nourrit une ardente passion pour la belle et spirituelle Aléide de Polpeest, et lorsqu'il sacrifia sa liberté à son ambition, il ne se sentit nullement disposé à renoncer en même temps aux douces jouissances d'un amour secret. Mais il recon-

FAITS DIVERS.

— Les Parisiens si faciles à duper sont en ce moment victimes d'une affiche placardée sur tous les murs et qui représente un combat de taureaux. On y voit représentés les taureaux et les toréadors. — Grande est la déception des curieux qui donnent leur argent pour entrer dans la salle où doit se livrer le combat annoncé; on leur fait voir de petites figures en cire! le directeur de cette entreprise ayant eu le soin d'écrire sur son affiche en lettres microscopiques qu'il ne s'agit que de figures en cire. Dimanche dernier, six Alsaciens, ayant bien dîné, ont été pris à cette affiche fallacieuse, et ont voulu tout briser dans l'établissement. La force publique a dû intervenir.

— Un médecin bien connu dans la capitale, qui jouit d'une réputation méritée et dont on cite des cures véritablement merveilleuses, est depuis quelque temps assez gravement malade. Au grand étonnement de ses amis, il ne fait rien, absolument rien pour se soigner. Il y a plusieurs jours, ses amis les plus intimes lui faisaient de très sérieuses observations à ce sujet, lui reprochant son incurie, la traitaient même de coupable. « Mes amis, leur dit en souriant le docteur, je vous remercie de votre insistance, croyez que j'y suis bien sensible. Mais si, dans notre profession, l'homicide n'est pas regardé comme un crime, il n'en est pas de même pour le suicide. Or, je ne veux pas en charger ma conscience. »

— Voici un fait que l'on peut ajouter à la longue série des traits d'intelligence fournis par la race canine.

Une de ces dernières nuits, dit le Pays, à une heure du matin, les plaintives ululations d'un chien amenaient des sergents de ville au bord du canal Saint-Martin, et à proximité de la deuxième écluse; l'animal était couché sur un paletot. A l'aspect des sergents de ville, il se leva, courut vers eux et s'efforça de les attirer du côté de l'eau. On pensa qu'il y avait là un homme noyé, et les explorations amenèrent effectivement la découverte du cadavre d'un individu d'un certain âge.

Le chien se précipita sur cet homme, lui lécha le visage et lui fit mille caresses, sans arrêter le cours de ses gémissements. Comme il fallait emporter le corps, on fit un signe à l'animal, qui prit sa course vers la rue du faubourg Saint-Martin.

Dans l'espoir d'avoir quelques renseignements sur l'identité du noyé, un sergent de ville suivit en courant le chien, qui ne s'arrêta qu'au milieu de la rue Saint-Martin, devant une porte cochère. Là il fit entendre des aboiements précipités. Au bout de quelques instants la porte s'ouvrit; un jeune homme parut, et aussitôt il fut l'objet des démonstrations les plus expressives de la part de l'animal.

« Vous connaissez ce chien? » demanda le sergent de ville au jeune homme.

« Sans doute; c'est le chien de mon père. Ma mère et moi, nous sommes dans une grande inquiétude, mon père n'est pas encore rentré, et ce qui augmente nos alarmes, c'est que depuis quelques jours, il donnait des signes de dérangement d'esprit. »

Le sergent de ville raconta ce qui s'était passé. On suivit le chien, qui avait repris sa course, et l'on arriva près de la Morgue au moment où, sur un brancard, on apportait le corps du noyé, que le jeune homme reconnut pour son père.

trait dans la fierté d'Aléide un obstacle auquel il ne s'était pas attendu, qu'il n'était pas en état de lever, et qui ne faisait qu'accroître sa passion pour cette artificieuse beauté, et rendre plus dure et plus injuste sa mauvaise humeur contre Jacqueline, qu'il considérait comme la cause des tourments secrets de son cœur. Celle-ci supportait l'indigne traitement de son mari sans exhaler aucune plainte, mais avec un chagrin profondément senti, et, malgré sa jeunesse, sa grâce, son aménité, ses richesses et sa haute position, quoiqu'elle possédât, en un mot, tout ce qui donne ordinairement du charme à la vie, cette noble princesse semblait perdre tout sentiment des plaisirs de son âge.

Aléide de Polpeest, issue d'une noble famille, a hérité de l'orgueil et de la présomption de son père. Elevée par une intrigante Milanaise, elle s'est familiarisée avec ce principe qu'une vie pleine de jouissances doit être le but le plus élevé de nos efforts, quels que soient d'ailleurs les moyens d'y parvenir. La flatterie que lui prodiguent les hommes, et la secrète jalousie de compagnes moins ravissantes qu'elle, qui s'est trahie par mainte interprétation partielle de sa conduite, ont entièrement perverti et glacé son cœur. N'ayant d'autre mobile que son propre bonheur, elle est toujours menaçante pour celui d'autrui, dès qu'il contrarie l'accomplissement d'un seul désir de son cœur égoïste.

Elle éprouve une joie intérieure, elle triomphe secrètement en voyant les poursuites du duc, dont le mariage soudain avec Jacqueline avait répandu sur son existence le premier chagrin si amer du désappointement, et éveillé dans son cœur les premières pensées de vengeance.

(La suite au prochain numéro.)